



# HERBIGNAC

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023 2023/032

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, le mercredi douze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, sous la présidence de Mme Christelle CHASSÉ, Maire.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29
Nombre de conseillers en Exercice	29
Nombre de conseillers Présents	24
Nombre de votants	29

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADJET, Mme Jeanne DELASSUS, M. Romain LAUNAY, Mme Marie-Renée BIZET, M. Christian ROUX, Mme Claudie LELECQUE, M. Jean-Philippe BASTIEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, M. Denis SEBILO, Mme Huguette ROSIER, M. Laurent LELIEVRE, M Robert ACQUITTER,.

Absent(e)s excusé(e)s : M. Laurent GIRARD (pouvoir à M. Alain FOURNIER), Mme Irène AMATO (pouvoir à Mme Jeanne DELASSUS), Mme Florence LE MEIGNEN (pouvoir à M. Maël CARIOU), M. Yannick DANIEL (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Michelle GUILLEUX (pouvoir à M Pierre-Luc PHILIPPE)

Secrétaires de séance : Mme C. BERTHO et M P-L.PHILIPPE

### BUDGET PRIMITIF 2023

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Madame DRÉNO, Adjointe aux Finances, au Personnel et à la Vie Économique explique que le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 est établi en tenant compte des résultats prévisionnels de l'exercice 2022 car la collectivité n'a pas reçu le compte de gestion du receveur municipal.

Les résultats d'exécution du compte de gestion provisoire 2022 sont les suivants :

Excédent d'investissement de clôture : 920 413.17 €

Excédent de fonctionnement de clôture : 1 798 356.41 €

Le budget 2023 prend en compte :

- 1) Les informations fournies lors du débat d'orientation budgétaire du 9 mars 2023,

- 2) Les ressources fiscales qui intègrent une hausse de 1,5 % du taux du foncier non bâti, du taux de la taxe du foncier bâti et du taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.
- 3) Les dotations de l'Etat notifiées le 31 mars 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
 VU l'avis de la commission Finances, Personnel et Vie Économique des 29 mars 2023,  
 VU les tableaux remis à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Le Conseil municipal, **22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (A. COURJAL, C. LIEGE) et 5 CONTRE ( P-L. PHILIPPE, M. GUILLEUX, H. ROSIER, F. LEPY, D. SÉBILO), DÉCIDE :**

- ◆ DE VOTER le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, et au niveau du chapitre pour la section d'investissement. Les opérations sont indiquées pour information.
- ◆ D'APPROUVER le projet de budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023 qui s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes de :

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - DÉPENSES

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
011	Charges à caractère général	1 614 797.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 012 100.00
014	Atténuation de produits	81 000.00
65	Autres charges de gestion courante	898 708.00
66	Charges financières	134 000.00
67	Charges exceptionnelles	9 000.00
68	Dotations aux provisions	400 000.00
042	Opérations d'ordre entre sections	300 000.00
022	Dépenses imprévues	145 750.00
023	Virement à la section d'investissement	430 000.00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 025 355.00</b>

#### SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLE	CREDIT
70	Produits des services et du domaine	454 520.00
73	Impôts et taxes	4 804 014.59
74	Dotations et participations	2 071 764.00
75	Autres produits de gestion	81 700.00

013	Atténuations de charges	10 000.00
76	Produits financiers	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00
042	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00
002	Excédent reporté	598 356.41
	<b>TOTAL</b>	<b>8 025 355.00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES - CHAPITRES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDIT (Y compris Report)</b>
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	331 003.47
204	Subventions d'équipement versées	126 545.68
21	Immobilisations corporelles	745 033.38
23	Immobilisations en cours	4 036 362.60
	<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>5 238 945.13</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	400 000.00
27	Autres immobilisations financières	360 000.00
020	Dépenses imprévues	81 638.87
	<b>Total dépenses financières</b>	<b>841 638.87</b>
040	Opérations d'ordre entre sections	5 000.00
041	Opérations patrimoniales	143 850.00
	<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>148 850.00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>6 229 434.00</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES - CHAPITRES</b>		
<b>CHAPITRE</b>	<b>LIBELLE</b>	<b>CREDIT (Y compris report)</b>
13	Subventions d'investissement (hors 138)	651 870.00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 045 000.00
	<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>2 696 870.00</b>
10	Dotations, fonds divers (hors 1068)	422 000.83

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 200 000.00
024	Produits des cessions d'immobilisation	116 300.00
	Total recettes financières	1 738 300.83
040	Opérations d'ordre entre sections	300 000.00
041	Opérations patrimoniales	143 850.00
021	Virement de section de fonctionnement	430 000.00
	Total recettes d'ordre	873 850.00
001	Solde d'exécution report	920 413.17
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>6 229 434.00</b>

L'extrait du compte de gestion 2022 est joint à la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

Certifié exécutoire par la Maire compte tenu  
De la réception en Préfecture, le 19 avril 2023  
Et de la publication, le 19 avril 2023

Pour extrait certifié conforme  
La Maire,  
Christelle CHASSE

